

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
VILLE DE COMMERCY
PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU MARDI 2 AVRIL 2024
TS/NC**

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

ID : 055-215501222-20240408-24_054-DE

**Objet : Cession immeuble sis 9 rue des Juifs/9 rue d'Alsace
N° : DCM2024/054**

PUBLIÉE LE : 11/04/2024

L'an deux mille vingt quatre, le **mardi 02 avril à 19 heures 30.**

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jérôme LEFÈVRE, Maire. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 25 mars 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jean-Philippe VAUTRIN, Martine MARCHAND, Gérald CAHU, Élise THIRIOT, Patrick BARREY, Angélique GÉNART

Philippe ROCHAT, Olivier LEMOINE, Florent CARÉ, Sandrine KIEFER, Laila AHADDAR, Martine JONVILLE, Bruno MAUD'HEUX, Sylvie ZEIMET, Edmond GUILLERY, Olivier GUCKERT, Céline ÉTIENNE

ONT DONNÉ PROCURATION :

Laetitia SACCHIERO donne pouvoir à Philippe ROCHAT

Benoît REYRE donne pouvoir à Patrick BARREY

Claude LAURENT donne pouvoir à Jean Philippe VAUTRIN

Nelly LOMBARD donne pouvoir à Martine JONVILLE

Liliane BOUROTTE donne pouvoir à Jérôme LEFÈVRE

Annette DABIT donne pouvoir à Elise THIRIOT

Carole DELAMARCHE donne pouvoir à Céline ÉTIENNE

Gérardo LANDO donne pouvoir à Olivier GUCKERT

ÉTAIENT ABSENTS :

Suzel RICHARD, Jessica LEROY, Jean-Benoît JANNOT

Conseillers en exercice : Présents : 18 - Absents : 3 – Pouvoirs : 8 - Votants : 26

Monsieur Patrick BARREY est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2241-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral 2018-2106 du 13 septembre 2018 déclarant d'utilité publique l'Opération de Restauration Immobilière sur l'immeuble cadastré AB 366 sis 9 rue d'Alsace – 9 rue des Juifs ;

Vu l'avis des Domaines du 05 novembre 2020 ;

Vu la délibération 2022/087 du 27 juin 2022 autorisant l'acquisition de l'immeuble cadastré AB 366 sis 9 rue d'Alsace – 9 rue des Juifs dans la perspective de la remise sur le marché pour une acquisition et une réhabilitation par un opérateur privé ;

Vu l'acquisition du bien par acte de vente du 03/04/2023 ;

Vu la délibération 2023/062 du 11 avril 2023 demandant la prolongation de 5 ans des effets de la DUP ;

Vu l'arrêté préfectoral 2023-2282 du 11 septembre 2023 portant prorogation de la DUP concernant le projet ORI ;

Vu l'avis du Domaine du 09 mai 2023 ;

Vu l'avis rendu par la commission du 20 mars 2024 ;

Considérant l'offre de la SAS 3H représentée par Monsieur MARCILLOUX Thierry en date du 17 mars 2024 ;

Considérant que la ville est propriétaire de l'immeuble cadastré AB 366 sis 9 rue d'Alsace - 9 rue des Juifs ;

Considérant l'intérêt de céder cet immeuble avant la clôture de la DUP afin que les travaux prescrits soient réalisés ;

Considérant l'avis favorable de la commission en date du 20 mars 2024 ;

Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** la cession de l'immeuble cadastré AB 366 sis 9 rue d'Alsace – 9 rue des Juifs à la SAS 3H représentée par Monsieur MARCILLOUX Thierry, domiciliée 55 rue du Général Fonde 55300 Rambucourt au prix de 8 500€ HT ;
- **DE DIRE** que l'ensemble des frais d'acte et de publication au service de la Publicité Foncière sera pris en charge par l'acquéreur ; la transaction sera conclue par acte notarié par l'office SCP DROUIN et PAUL sise 23 rue des Capucins à COMMERCY (55200) ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré,

à l'unanimité

Le Conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER** la cession de l'immeuble cadastré AB 366 sis 9 rue d'Alsace – 9 rue des Juifs à la SAS 3H représentée par Monsieur MARCILLOUX Thierry, domiciliée 55 rue du Général Fonde 55300 Rambucourt au prix de 8 500€ HT ;

- **DE DIRE** que l'ensemble des frais d'acte et de publication au service de la Publique Foncière sera pris en charge par l'acquéreur ; la transaction sera conclue par a et PAUL sise 23 rue des Capucins à COMMERCY (55200) ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 08/04/2024 par l'office SCP DROUIN

ID : 055-215501222-20240408-24_054-DE

Le Maire
Jérôme LEFEVRE

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification